

L'enjeu : **les services d'aide temporaire (SAT)**

L'industrie des services d'aide temporaire fournit du personnel non permanent à temps plein et à temps partiel à des employeurs partout au pays. Le gouvernement du Canada, l'un des plus gros employeurs au pays, est de ce fait l'un des grands utilisateurs de tels services.

- En 2005-2006, le gouvernement fédéral a dépensé près de 220 millions de dollars en services d'aide temporaire (90 % dans la RCN). Si l'on se fie au montant dépensé au cours de la première moitié de l'année financière en cours, on estime que le gouvernement déboursa environ l'équivalent en 2006-2007, soit près du double par rapport à il y a cinq ans.
- En 2005-2006, plus de 100 ministères et organismes se sont portés acquéreurs de SAT. Les cinq plus grands utilisateurs sont Santé Canada, Défense nationale, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Industrie Canada et Environnement Canada.
- Le gouvernement fait surtout appel aux SAT dans trois secteurs : travail de secrétariat et administratif (60 %), services professionnels (20 %) et services techniques et d'exploitation (20 %).



Le recours aux SAT est de mise dans certaines circonstances, par exemple, lorsque la charge de travail s'accroît de manière inattendue. Or, le gouvernement se tourne régulièrement vers les SAT pour faire faire du travail de fond, c'est-à-dire du travail relevant d'une unité de négociation. Dans ses échanges avec l'industrie des SAT récemment, le gouvernement a clairement indiqué qu'il n'avait aucune intention de réduire son utilisation des services d'aide temporaire.

Pourquoi est-ce un enjeu?

Le recours immodéré aux services d'aide temporaire menace de multiples façons la qualité des services publics. Il faut préciser, et c'est plus qu'une simple question de détail, que les personnes embauchées par les SAT pour travailler dans les ministères et les organismes sont des employés des SAT. Une telle situation entraîne de sérieuses répercussions sur les travailleuses et travailleurs et crée des conditions susceptibles de nuire à la prestation de services publics de qualité.

Répercussions sur les travailleuses et travailleurs

Le recours – immodéré – aux services d'aide temporaire s'apparente à la privatisation. L'argent des contribuables doit être consacré à des services publics de qualité, c'est-à-dire à des services mis en place et assurés par des fonctionnaires jouissant de tous les droits des travailleurs. Or, on assiste à la disparition graduelle des services publics. Les services privés d'aide temporaire, parce qu'ils cherchent d'abord le profit, exploitent leurs effectifs – en majorité des femmes et des jeunes. Cette exploitation a une incidence à long terme sur ces personnes, car tout le temps passé à travailler au gouvernement fédéral ne compte pas comme du service ouvrant droit à pension.

L'enjeu : **les services d'aide temporaire (SAT)**

Puisque les travailleurs temporaires, même ceux et celles qui travaillent au gouvernement pendant de longues périodes, n'ont pas le même statut que les fonctionnaires, ils n'ont droit à aucun des avantages négociés par l'AFPC. Ils ont peut-être pour collègues des membres de l'AFPC, mais ils ne reçoivent ni le même salaire ni les mêmes avantages et n'ont pas droit à la représentation du syndicat.

Répercussions sur la qualité des services publics

- **Une main-d'œuvre représentative**

Les services publics de qualité sont conçus en tenant compte de la diversité des besoins de toutes les collectivités au pays. Or, pour en assurer la prestation comme il se doit, il faut pouvoir compter sur la richesse d'une main-d'œuvre représentative.

Le recours aux SAT ne fait que freiner les efforts du gouvernement fédéral pour atteindre ses objectifs en matière d'équité d'emploi. « Pensez à nous comme à votre billet d'entrée » ou encore « Pensez à nous comme à un ami qui vous aidera à mettre un pied dans la porte » : ce sont par de tels slogans que la société Altis, l'une des plus grandes agences de placement temporaire au pays, essaie d'attirer des candidats. Or, comme l'industrie des SAT n'est pas assujettie à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, la personne qui a « un pied dans la porte » ne fait pas nécessairement partie de l'un des groupes d'équité vers lesquels le gouvernement fédéral devrait se tourner s'il veut atteindre ses objectifs en matière d'équité d'emploi. Enfin, le fait que le gouvernement fait appel à des SAT pour accomplir du travail de fond vient limiter le nombre d'occasions d'emploi pour les membres des groupes d'équité.

- **Perte de la mémoire institutionnelle**

Le vieillissement de sa main-d'œuvre – environ 30 % des fonctionnaires ont franchi le cap des 50 ans – expose le gouvernement fédéral à tout un défi. Ce groupe de fonctionnaires, le dépositaire des connaissances et des compétences en conception, en administration et en prestation de services publics de qualité, est sur le point de prendre sa retraite. En se tournant vers des SAT pour faire du travail de fond plutôt que d'embaucher des personnes pour une période indéterminée, le gouvernement mine sa capacité à recruter et à retenir des personnes compétentes auxquelles transmettre ces connaissances et compétences. La perte de la mémoire institutionnelle pourrait menacer sérieusement la capacité du gouvernement à offrir à l'avenir des services publics de qualité.

- **Dispositions régissant l'embauche de personnel occasionnel**

Le besoin d'embaucher à l'occasion des personnes pour une courte période n'est pas né d'hier. La *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* reconnaît ce besoin du gouvernement et permet le recours à du personnel occasionnel. Toutefois, partant du principe qu'il faut une main-d'œuvre stable pour offrir des services publics de qualité, une stabilité que ne peut apporter une main-d'œuvre temporaire, la *Loi* limite le recours au personnel occasionnel, déclarant que : « L'employé occasionnel ne peut être nommé pour une période dépassant quatre-vingt-dix jours ouvrables par année civile dans un même ministère ou autre administration. ». Le recours aux SAT permet de contourner les restrictions imposées par la *Loi*. Les travailleuses et travailleurs temporaires sont souvent embauchés pour des périodes bien plus longues, leur donnant ainsi la possibilité de faire du travail de fond, du travail relevant d'une unité de négociation.

L'enjeu : **les services d'aide temporaire (SAT)**

- **Absence de confidentialité**

Les employés temporaires sont embauchés par des agences de placement temporaire. Le gouvernement fédéral ne s'est doté d'aucun mécanisme pour assurer que ces personnes reçoivent la formation voulue et qu'elles connaissent les règles de la fonction publique, notamment celles portant sur la confidentialité de l'information.

- **Absence de l'obligation de rendre compte**

Le recours aux SAT soulève toute la question de l'obligation de rendre compte. Dans le cas des employés occasionnels, c'est le gouvernement qui est responsable de leur travail puisqu'il est leur employeur. Mais qui est responsable d'assurer la qualité du travail des effectifs des SAT et qui doit rendre compte des erreurs commises?

Prise de position des candidats et des partis politiques

Les Canadiens et Canadiennes versent des impôts pour financer des services publics de qualité et non pour donner l'occasion aux entreprises de faire de l'argent aux dépens des travailleurs et travailleuses.

Posez les questions suivantes à votre députée ou député et aux candidates et candidats aux élections :

Quelle est votre position et celle de votre partie sur le recours aux services d'aide temporaire pour fournir les services publics à la population du Canada?

Si votre parti est porté au pouvoir, s'engagera-t-il à :

- prendre des mesures pour diminuer et même cesser le recours aux services d'aide temporaire?
- embaucher des personnes pour une période déterminée pour faire du travail d'une durée temporaire?
- embaucher des personnes pour une période indéterminée dans la mesure du possible?